

## **Wolu-Inter-Quartiers ASBL**

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@winq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 12/06/2025

Collège des Bourgmestre et Échevins  
Hôtel Communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé rue de la Charrette, 36 (Parc de Roodebeek)– réf. [18/PFU/1979934](#)

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant le dossier susmentionné.

Tout d'abord, nous tenons à féliciter l'amélioration prévue de la gestion de l'eau du Parc de Roodebeek dans la demande de permis d'urbanisme.

En effet, depuis des années, les riverains de la chaussée de Roodebeek subissent les coulées importantes qui charrient, depuis le haut du parc, boues et végétaux dans la chaussée obstruant et surchargeant les avaloirs tout en transformant la rue en véritable torrent.

De nombreux riverains ont subi, par débordement, des dégâts dans leurs cave et rez-de-chaussée, nous tenons donc à souligner l'importance de la mise en place de dispositif permettant de :

- Infiltrer les eaux sur place ;
- Réduire le ruissèlement ;
- Décompacter le sol ;
- Capter les branches et végétaux ;
- Limiter l'érosion.

Les propositions faites dans la demande nous semblent adéquates et nous espérons qu'elles seront suffisantes. Nous insistons sur le fait que ces dispositifs sont nécessaires pour le bien-être des habitants en contre bas et pour la sauvegarde du parc.

Ensuite, afin de favoriser le redéploiement d'une vie au sol, nous appuyions les mises en défens ainsi que la restructuration du patrimoine arborée. Cependant, pour envisager un retour d'une vie au sol il faut aussi regarder l'utilisation du parc telle qu'elle est faite aujourd'hui et qui a, en partie, causé cet appauvrissement. Il est donc nécessaire de mieux cadrer les utilisations du parc (chiens en liberté, mouvements de jeunesse, promeneurs, vélos, etc ...) par de l'information, des formations ainsi qu'une surveillance accrue.

Concernant la restructuration du patrimoine arborée et le plan de gestion forestière, bien que nous comprenons les objectifs poursuivis par le plan, nous restons contrariés du nombre impressionnant d'arbres à abattre de 145 individus. Nous comprenons également qu'un nombre important d'arbres seront replantés, mais il faut également prendre en compte, que nombreux d'entre eux n'arriveront pas au stade adulte dû à la concurrence ou simplement aux aléas climatiques et qu'il faudra un bon nombre d'années pour rendre des services systémiques équivalents aux spécimens actuels.

Nous plaidons pour une limitation du nombre d'abattages et pour un étalement, le plus espacé possible dans le temps, de ces derniers.

Nous souhaitons être convoqués à la commission de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.



Nicolas Moulin,  
Pour Wolu-Inter-Quartiers